

**NOTE DE SYNTHÈSE BREVE ET SYNTHETIQUE N° 17**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 AU BUDGET ANNEXE RPA**  
**(RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES)**

Rapport présenté par Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA

Pièce jointe :

➤ *Compte administratif 2024 du budget annexe RPA*

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif du budget annexe assainissement fait apparaître avec les restes à réaliser un résultat global de :

Investissement : -145 343.98 euros  
Fonctionnement : 68 689.37 euros

Il ressort de ces résultats :

Un résultat positif de la section de fonctionnement de 68 689.37 euros.

Un solde négatif de la section d'investissement de - 96 878.58 euros et un solde négatif des restes à réaliser de l'exercice 2024 de - 48 465.40 euros, soit un besoin de financement de la section d'investissement de 145 343.98 euros. L'excédent de fonctionnement de 68 689.37 euros est repris au budget supplémentaire 2025 en totalité au profit du besoin de financement de la section d'investissement, mais ne suffit pas à couvrir la totalité. Il restera 76 654.61 euros à couvrir par une subvention complémentaire du budget principal.

#### FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement pour 546 681.38 euros sont constituées principalement des dépenses de gestion de la résidence des personnes âgées : repas pour les résidents, animations, charges de gestion courante (eau, électricité, entretien du bâtiment...) et des charges de personnel refacturées par le budget principal (284 735 euros).

Les recettes proviennent des loyers des résidents et de subventions (184 941.26 euros). Le budget principal a subventionné le budget RPA à hauteur de 114 000 euros.

- FCTVA (7 382.62 euros)
- Réserve affectée à l'investissement (59 763.05 euros)
- Encaissement et remboursement des cautions des résidents (7 001 euros)

#### INVESTISSEMENT

Les principaux investissements d'équipement ont été les suivants :

- Travaux de réfection de ravalement et d'isolation (58 848.84 euros)
- Travaux dans les logements (8 247.60 euros)
- Achats de matériels pour rénovation des logements (4 110.56 euros)
- Encaissement et remboursement des cautions des résidents (6 936 euros)

Le remboursement de la dette est de 53 620.19 €

Il est demandé au conseil municipal :

D'APPROUVER le compte administratif 2024 du budget annexe RPA (résidence pour personnes âgées) conformément au document budgétaire annexé.